

et de soin, de la part des marguilliers, à faire rentrer les deniers de l'église, qu'il n'y en avait eu auparavant pendant de longues années. Au reste, il n'y a aucun écrit existant qui ait conservé la mémoire soit des particularités de cette visite, soit du nombre des personnes confirmées. Il en est de même pour la visite de 1767. On ne trouve, dans les papiers de la fabrique, que l'acte par lequel il est constaté que les comptes ont été alloués par les évêques, dans le temps de ces différentes visites.

Dans cette même année 1772, le 17 juillet, monseigneur Briand accorda à la paroisse du Cap-Santé, sur la demande qui lui en avait été faite par M. le Curé, conjointement avec la totalité des habitants de la paroisse, d'avoir sainte Anne pour seconde patronne et titulaire de l'église. Il permit et ordonna en même temps, conformément au désir exprimé dans la requête présentée à Sa Grandeur, que la fête de sainte Anne fût chômée à perpétuité à son propre jour, c'est-à-dire le 26 juillet de chaque année. Les habitants, d'ailleurs, dans leur demande à Monseigneur pour obtenir cette grâce, promirent de célébrer cette fête avec tout le zèle, la piété et la dévotion dont ils seraient capables. C'est depuis ce temps-là que la fête de sainte Anne a toujours été chômée dans cette paroisse, à son propre jour, et comme une des plus grandes fêtes d'obligation.

Quant à l'indulgence attachée à cette fête, et que l'on peut gagner pendant tous les jours de l'octave, elle n'a été obtenue que 32 ans après l'établissement de cette fête, comme nous le dirons en son lieu.

Après la mort de M. Ménage, curé de Deschambault, en janvier 1773, M. Fillion desservit cette paroisse conjointement avec la sienne, jusqu'à l'arrivée de M. Demeule, qui, ayant remis la cure de la Pointe-aux-Trembles à M. Bailly à son retour d'Angleterre, fut nommé curé de Deschambault, dans le mois de septembre 1782. Ainsi M. Fillion desservit Deschambault avec le Cap-Santé pendant neuf ans.

Quoique ce qui concerne M. Ménage n'entre en aucune manière dans l'objet de ces mémoires, nous nous permettrons néanmoins d'observer que ce monsieur a été du très petit nombre des prêtres desservant le diocèse dont les travaux et la carrière se sont prolongés au delà du terme ordinaire de la vie, où parvient le plus grand nombre des prêtres. Il est mort âgé de 94 ou 95 ans, desservant alors sa cure malgré des infirmités nom-